

« **franchises** » toutes mesures frappant également tous les salariés et tous les consommateurs.

La Gauche souhaite, au contraire, **redistribuer les richesses** et satisfaire les besoins du plus grand nombre en privilégiant l'**impôt progressif sur le revenu**, l'**imposition du capital**, le **quotient familial** (cantines scolaires).

La Droite donne sa préférence à la **promotion individuelle**, fondée sur le **mérite** et la **compétition** (mais favorisée par le milieu familial), alors que la Gauche donne la sienne à la promotion

collective en vue de promouvoir l'égalité des chances, en *donnant plus à ceux qui ont moins*.

La Droite souhaite libérer le travail dont elle fait une quasi-valeur (*tu gagneras ton pain à la sueur de ton front*) et invite à **travailler plus**, alors que la gauche souhaite le **partager** et le **réglementer** en s'efforçant d'équilibrer le temps de travail par du **temps libre**.

La Gauche reste attachée aux **services publics**, notamment en éducation, transport, énergie... alors que la Droite s'efforce d'étendre le **secteur privé**.

Lors de la préparation du débat, les organisateurs s'étaient interrogés sur l'existence de valeurs propres au Centre. N'en trouvant guère, ils tendaient à réduire les rares initiatives de gouvernement centriste à un rapprochement conjoncturel entre une politique sociale plutôt de Gauche et une politique économique plutôt de Droite.

Débat animé par Jean Large 14 juin 2007

Chronique
Sociale



Droite-Gauche

Un modèle dépassé ?

Comment se sont construites les droites et les gauches

Jean Large, professeur d'histoire à l'IUFM de Lyon rappelle d'abord qu'un « modèle » est un schéma conceptuel explicatif : une formule résumant et éclairant le sens d'une représentation. Il analyse ensuite dix situations historiques, jugées exemplaires, au cours desquelles se sont construites les organisations politiques et définies des valeurs nouvelles.

1789, matrice de la vie politique contemporaine

Apparaissent successivement une gauche « girondine » : **libérale et fédéraliste**, puis une gauche « jacobine », **étatique et centraliste**.

Est ainsi définie la double notion de **Droite** et de **Gauche** (en septembre 89), à propos du droit de veto (refus accordé au roi ; adoptée la **séparation des pouvoirs** (législatif et exécutif, notamment) formulée par Montesquieu, rédigée la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* (en août 89) ; installée la république après la chute de la royauté (en septembre 1792) ; et popularisé le **patriotisme** (le roi ayant fait appel à des souverains étrangers unis à lui par des liens familiaux).

1830, transformation de la monarchie absolue en régime **constitutionnel** (recueil de lois fondamentales définissant un cadre politique) et **parlementaire** (partage du pouvoir avec une assemblée élue au suffrage censitaire par les seuls électeurs payant un impôt). Une Droite libérale se distingue alors d'une Droite conservatrice.

1848, extension de la démocratie au **suffrage universel** (masculin). Affirmation de principes humanistes (abolition de l'esclavage), mais peu d'avancées sociales (sauf les ateliers nationaux d'ailleurs rapidement fermés).

La gauche est **républicaine, libérale et pacifiste** ; mais apparaît un **courant plus populaire** (Proudhon, Fourier,

Saint Simon et Marx) exploitant les frustrations et porteurs de projets globaux.

1851-1870, sous le Second Empire, apparaît la Droite « **bonapartiste** » : **nationaliste et populiste**.

1870-1871, sous la Commune de Paris, surgit la Gauche **socialiste**, voire **libertaire**, qui refuse toute compromission et revendique la dictature du prolétariat.

1880-1905, ralliement de la Droite libérale à la République alors que l'Église et l'Armée restent longtemps alliées à la royauté. Apparition d'une **Gauche « radicale »** souvent anticléricale, très attachée aux **libertés**. Élaboration de la **laïcité** (séparation de l'Église et de l'État).

1897, au cours de l'Affaire Dreyfus, apparaît une **Droite extrême** : **nationaliste, antiparlementaire et antisémite**. Naissance de la Ligue des Droits de l'Homme.

1905, unification de la **Gauche socialiste** : réformiste, marxiste, révolutionnaire, devenue « Section française de l'Internationale ouvrière ».

Séparation du politique et du syndical (Charte d'Amiens).

1920, création du **Parti communiste** (Congrès de Tours) ; affirmation de l'**internationalisme**.

1936, Front populaire ; reconnaissance des **droits sociaux** (accord de Matignon : congés payés, semaine de

40 heures). Le patriotisme (valeur de Gauche) se distingue du nationalisme (valeur désormais de Droite).

1945, bref rapprochement des forces politiques de Gauche et du Centre-gauche dans l'esprit de la Résistance. Nouvelle reconnaissance des **droits sociaux** (santé, éducation, travail) ; confirmation du principe de **solidarité** (Sécurité sociale) ; généralisation du suffrage universel (vote des femmes, nationalisations, État-entrepreneur, laboratoire social).

1958, ralliement de la SFIO et du MRP au mouvement gaulliste, **de type bonapartiste, mais démocratique**. Évolution vers un **régime présidentiel** (élection du chef d'État au suffrage universel

en 1962). Affrontement Droite-Gauche. Réapparition d'une **Droite extrême** (Front national).

Éloge de l'unité et de la grandeur nationales (force de frappe nucléaire). Stabilité politique (les « institutions »). **Fin des guerres coloniales**. Mise en œuvre de l'**Union européenne**.

1968, révolte sociétale. Apparition d'une **Gauche extrême**, d'inspiration trotskiste ou maoïste. **Courant autogestionnaire**. Transformation des relations familiales et sociales. Nouvelles **lois sociales** (accords de Grenelle). Actions unitaires et **pacifistes** contre la guerre du Viêt-Nam. Apparition des thèses et des luttes **écologistes**.

Comment se différencie la Droite et la Gauche

Le commentaire des réponses données par les participants aux nombreux questionnaires remis en début de séance permet alors d'éclaircir les oppositions les plus marquantes et les plus constantes.

La Gauche privilégie le **rôle de l'État**, notamment pour exercer un pouvoir de **tutelle** : d'initiative (lois sociales, nationalisations...), de **contrôle** (réglementation, inspecteurs du travail...) en donnant et demandant à chacun *selon ses besoins, selon ses moyens*. Elle encourt

la critique de le transformer en *État-providence* pratiquant l'*assistance*.

La Droite, à l'inverse, s'efforce de limiter le rôle de l'État, jusqu'à le réduire à ses trois fonctions « régaliennes » (justice, police, défense), afin de libérer l'**initiative privée** et la **libre gestion des entreprises**.

Pour les mêmes raisons, la Droite prône la réduction de la fiscalité, en privilégiant l'**impôt sur le travail**, les **impôts indirects** (TVA), et en instaurant des